



TELETRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LEGALITE

sous le n° 017-211703699

2024/04 - A6024 - A.I

Accusé de réception Préfecture

Peru. la. 05/04/2024

ARRETE N° 60/2024
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Maire de SAINT-MARTIN DE RE,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération n° 29/16 en date du 24 mars 2016 relative à la détermination des « ratios promu-promouvables »,

Vu l'arrêté n° 18/2021 en date du 5 janvier 2021 portant sur les lignes directrices de gestion à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade d' ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel ¹	Promouvable à la date du
1	MARZIN Jean-Michel	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01/06/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Charente-Maritime** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique

ARTICLE 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

ARTICLE 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Martin de Ré,

Le 04/04/2024.

Le Maire,
Patrice DECHELETTE



Ville de Saint-Martin-de-Ré Place de la République 17410 Saint-Martin-de-Ré
Tél : 05 46 09 38 90 - Fax : 05 46 09 08 71 - www.saint-martin-de-re.fr

Mis à l'affichage le 05/04/24